

LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.
ÉTAT PRÉSENT DE LA QUESTION.

Après un silence de cinq mois, le monde politique, malgré le mutisme calculé de certains journaux, s'occupe de la liberté d'enseignement comme on le faisait l'année dernière après une séance de la Chambre des Pairs. Les catholiques, sur qui le projet fait peser une angoisse si grande, nous demandent de toutes parts ce que nous savons des intentions de M. Thiers, de celles du Cabinet, de celles des évêques.

Nous ne sommes dans la confiance de personne, et nous recueillons beaucoup de bruits contradictoires; mais peut-être connaissons-nous assez les préjugés, les passions, les devoirs et les intérêts qui sont en cause pour pouvoir établir quelques prévisions.

La loi sera discutée aussitôt après les débats de l'Adresse, que le Ministère ne redoute nullement, et qui le laisseront, suivant l'usage, battu par la discussion, vainqueur par le vote.

Le rôle de M. Thiers est tracé d'avance; il tirera les conclusions du pamphlet qu'il fait publier dans le *Constitutionnel*; pamphlet dont son rapport a été comme le prologue. Il déclamera contre le clergé, contre l'Eglise; nous l'entendrons flétrir la *morale relâchée* des Jésuites; il demandera aux représentants de la France s'ils peuvent désirer pour leurs enfants une éducation meilleure que celle qu'ils ont eux-mêmes reçue; si cette éducation n'a pas été tendre, morale, vigilante, chrétienne? On lui répondra par des acclamations, et il proposera une loi de haine et de tyrannie.

Le Ministère connaît, comme tout le monde, ces dispositions; il affecte d'en être plus alarmé que personne; mais, surtout, il travaille à faire pénétrer ses alarmes dans le cœur des évêques. Ses communications officieuses sont remplies d'inquiétudes sur le flot de mensonges passionnés qui va couler de la tribune. Il dit, il fait dire que les avis des premiers pasteurs ont véritablement éclairé la question; que, pour lui, il est convaincu et ne voudrait point maintenant des amendements insensés de M. Thiers; que son dessein est de retirer un projet qui sera par trop hostile aux catholiques, préférant les inconvénients du *statu quo* à une loi qui enchaînerait l'avenir. Mais cet ajournement sera-t-il possible? Oui, à la rigueur; pourvu qu'au préalable on appaise les passions. Or, comment appaiser les passions? Il n'y a qu'un moyen: c'est de se rendre humble et petit devant elles; c'est de renoncer à leur faire accepter des raisons dont elles ne veulent pas, qui ne servent qu'à irriter davantage une mauvaise foi implacable. Que l'Épiscopat endure tout, subisse tout; qu'il s'en remette au ministère du soin de conduire la discussion, du devoir de défendre les intérêts catholiques. A ce prix seulement, le Ministère croit pouvoir épargner à l'Eglise beaucoup d'outrages, et réussir à préserver l'avenir.

Nous doutons que ce langage soit sincère; nous doutons que les ministres soient convaincus des véritables dangers d'une loi anti-cléricale, c'est-à-dire, quoiqu'on prétende, anti-catholique, sur l'enseignement; nous doutons même qu'ils soient susceptibles d'être convaincus. Quels sont ces hommes qui s'offrent à prendre en main la cause de l'Eglise et de la liberté, et qui veulent en être chargés seuls? Il est dans la nature rancuneuse de M. Villemain de se venger et de nous faire du mal avec plaisir. On sait quel est le produit net des excellentes intentions de M. Martin. M. Guizot traite la question de si haut qu'il n'y touche guère; toutefois, la façon dont il y touche est plus propre à contenter les désirs de M. Isambert que les nôtres. M. Duchâtel, personnage important dans le Conseil et à la Chambre, n'est pas systématiquement irrégulier, mais il croit aux Jésuites du *Constitutionnel* autant qu'homme de France. Chacun de ces ministres est le type de l'un des groupes qui composent la majorité. Aucun d'eux n'aime la liberté, aucun d'eux n'aime l'Eglise. Le monopole de l'Université leur convient fort; ils ne voient rien à redresser dans la situation morale des collèges; on ne leur a pas fait comprendre les dangers de l'éducation qui s'y donne. L'âme, la foi, la nécessité d'être chrétien, d'être catholique, tous cela leur paraissent méprisables hier, et leur serait cher aujourd'hui! Non, vraiment, nous n'y pouvons croire. Ils ne veulent pas procurer à l'Eglise une situation meilleure, restituer à la famille chrétienne les droits sacrés qui lui sont ravés, rouvrir au cœur de la France la source généreuse d'où sortaient jadis les générations sacerdotales. De telles pensées n'agiront pas de si tôt leurs conseils. La loi leur plaisait telle que M. Villemain l'a proposée; aggravée par M. Thiers, dans une certaine mesure qui en rendrait l'exécution possible, et où ils ne doutent pas qu'ils ne sachent retenir la majorité, elle leur plairait

peut-être davantage. Où tendent donc leurs intrigues? Que veulent-ils au fond? Ils veulent obtenir du même coup la loi et le silence; aujourd'hui le silence des évêques, bientôt le silence de tous.

L'unanimité et la publicité des réclamations épiscopales, en réunissant sur le même terrain, dans le même but, tous les vrais catholiques, ont à la fois donné à ce groupe nombreux et fervent une direction qu'il n'avait pas, et pourvu l'Eglise d'un bras séculier qui lui manquait. Ainsi s'est organisée, contre le monopole encore provisoire, une force qui menace de subsister contre le monopole institué à titre définitif. Le Ministère, égaré par les intérêts universitaires, a vu grandir avec dépit cette force qui constitue en France un parti nouveau, le parti catholique. Il a sans cesse voulu le diviser et le dissoudre. Injure, menaces, procès, tout a été essayé, rien n'a réussi; mais sa persévérance n'est point lassée. Il ne calcule pas que le parti catholique n'a rien d'hostile ni aux hommes ni aux principes du gouvernement établi; qu'il apporte, au contraire, à la Charte, l'adhésion franche et puissante du clergé; que la liberté qu'il réclame est surtout la liberté de faire le bien. Non! le parti catholique s'oppose à la philosophie de M. Cousin, à l'omnipotence pédagogique de M. Villemain; il menace leur monopole d'une longue et vigoureuse guerre; c'est assez, il faut le détruire. Toute considération de liberté, de morale, d'équité, de bonne politique, disparaît. La législation n'y peut rien, on aura recours à la ruse. Au moyen de M. Thiers, au moyen de M. Sue, au moyen de M. Robinet et de quelques autres, si on les trouve; en excitant toutes les fureurs et toutes les sottises, on s'efforcera de faire peur aux évêques, car si l'on parvient à les empêcher de redescendre dans la lice, ce sera double profit: d'une part les catholiques perdent la haute et uniforme direction de l'épiscopat; de l'autre, le Ministère reste maître de la discussion contre les fureurs voltairiennes. Au lieu d'une loi violente, on obtient une loi perfide; en paraissant défendre l'Eglise, on la laisse, en effet, garotter par des dispositions législatives dont on peut tirer ensuite tel parti qu'on voudra. Promulguée, la loi rive les fers des catholiques et cela du consentement apparent des évêques; ajournée, c'est une grâce qu'on ne saurait vendre trop cher; on la met au prix d'un silence complet, absolu, qui ne sera plus alors demandé aux évêques seulement, mais, par leur entremise, exigé même des laïques. Ainsi l'Université régnait, et le monopole, provisoire ou définitif, continue largement son œuvre. Il n'y a plus à redouter cette opposition continuelle qui, bien que pacifique, fait retomber si haut des mécontentements si amers. Les catholiques, rassurés ici, découragés là-bas, isolés partout, n'auront à accuser que les passions de M. Thiers; à moins qu'ils ne préfèrent se plaindre de l'abandon de leurs pasteurs.

On conçoit maintenant pourquoi le Ministère tient si particulièrement au silence et joue si fort l'effrayé.

Mais les évêques se taient-ils? leur silence aurait-il la portée qu'on lui attribue?

Un pieux et illustre prélat, s'entretenant des affaires de l'Eglise avec un personnage très considérable, lui disait: "Le Gouvernement ne connaît ni nos devoirs, ni nos intentions, ni nos personnes." Cette ignorance est pour le Gouvernement une source abondante de fausses démarches et de mécomptes. Les évêques n'ont pas voulu, comme il s'est obstiné à le croire, faire du bruit ou se rendre redoutables. La raison déterminante de leurs manifestations a été plus simple et plus puissante: ils ont vu que le monopole menaçait la religion d'un grand péril, ils ont reconnu que ce péril n'était pas suffisamment apprécié des hommes d'Etat et des familles, et ils ont parlé... parce que leur conscience ne leur permettait pas de se taire.

Ce qu'ils ont fait indique ce qu'ils feront: leur jugement peut hésiter, leur conscience jamais.

Nous pensons qu'aucun d'eux ne s'est formellement promis ni de parler ni de se taire. Rien ne les presse en ce moment. Tout ce qu'ils ont dit subsiste plein de force, plein d'autorité, plein de vie. Ils savent que leurs paroles ne sont pas si peu de chose pour nous que déjà nous les ayons oubliées. Qu'ils ne parlent plus du monopole: tant qu'ils ne l'auront pas absolu, il est condamné devant notre foi comme devant notre raison. Ni l'éloquence de M. Thiers, ni les votes du Parlement ne le relèveront de l'arrêt qu'ils ont porté. Néanmoins nous doutons extrêmement, à vrai dire, que la discussion se termine sans qu'un évêque, si ce n'est tout l'épiscopat, y prenne part. Les intérêts catholiques y seront vivement attaqués, et le Ministère, à coup sûr, quelque zèle soudain qu'il y emploie, les défendra mal. Est-il supposable que des voix plus autorisées que la sienne tarderont longtemps